



Prix européen Natura 2000
Édition 2020
Instructions pour les candidats

Table des matières

Compléter le formulaire de candidature	2
Étape 1 — Informations administratives	3
Étape 2 — Résumé des informations	6
Étape 3 — Site(s) Natura 2000	8
Étape 4 — Catégorie.....	9
Étape 5 — Espèces et types d'habitat couverts.....	11
Étape 6 — Critères d'évaluation	13



Compléter le formulaire de candidature

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires. Vous ne pourrez pas envoyer votre candidature si l'un de ceux-ci est laissé vide. Les candidatures peuvent être soumises dans n'importe laquelle des langues officielles de l'UE à l'exception du gaélique et du maltais. Certains champs du formulaire de candidature (mentionnés ci-dessous) ne peuvent cependant être remplis qu'en anglais. Assurez-vous d'utiliser le formulaire de candidature adapté à la langue que vous utilisez pour inscrire les informations vous concernant.

Veillez noter qu'en déposant une candidature, vous acceptez de la présenter également pour le Prix du citoyen.



Étape 1 — Informations administratives

Titre de votre candidature (en anglais uniquement): le titre doit refléter de manière précise et concise le contenu de votre candidature. Assurez-vous que le titre reflète «l'image» de votre candidature, qu'il tient son rôle en apportant des informations clés de communicant de premier plan, surtout si votre candidature est retenue ou l'emporte. Il doit être rédigé **en anglais**.

Pays concernés par la candidature: si la candidature concerne plusieurs pays de l'UE, vous pouvez indiquer ici les pays concernés. Ce renseignement apparaîtra dans le résumé de votre candidature qui sera publiée sur le site du prix Natura 2000, ainsi que sur le certificat de finaliste ou de lauréat, le cas échéant.

Nom et coordonnées du candidat principal: veuillez indiquer le nom et les coordonnées de l'organisation soumettant la candidature (=le candidat principal), y compris une adresse électronique qu'il consulte fréquemment.

Tout organisme officiellement établi dans l'UE peut soumettre une candidature¹. Les candidatures conjointes comprenant plusieurs candidats sont admises; toutefois, l'un des organismes doit être désigné comme candidat principal et sera responsable de la candidature.

Pour une même catégorie, seule une candidature par site principal Natura 2000 est acceptée. Par conséquent, dans le cas où plusieurs organismes souhaitent se porter candidats pour un ou plusieurs mêmes sites principaux dans la même catégorie, ils doivent soumettre une candidature conjointe, sous peine d'inéligibilité. Différentes candidatures seront acceptées pour un ou plusieurs mêmes sites principaux à condition qu'elles: a) tombent sous différentes catégories; ET b) recouvrent des activités ou réalisations clairement distinctes.

Site Internet (organisation): Veuillez fournir un lien vers le site Internet du candidat principal.

Site Internet (projet): Veuillez fournir le lien vers le site Internet lié au(x) projet(s) concerné(s) par la candidature.

Description du candidat principal: veuillez fournir une description brève et concise en indiquant le statut juridique du candidat principal, sa mission/vision et ses principales activités. Ce texte pourra être utilisé à des fins statistiques et d'analyse comparative afin de nous aider à mieux cibler nos futures activités. Il doit donc contenir des informations factuelles plutôt que promotionnelles.

Nom et coordonnées des candidats partenaires (le cas échéant): si vous soumettez une candidature conjointe, veuillez ajouter les candidats partenaires en cliquant sur le bouton **Ajouter un partenaire**. Pour chacun d'eux, vous devrez fournir les mêmes informations que pour le candidat principal.

¹ À l'exception des organismes participant à la procédure de sélection du prix européen Natura 2000 édition 2020.



Seuls les organismes ayant directement participé aux activités ou réalisations faisant l'objet de cette candidature peuvent prétendre au statut de candidat partenaire. En outre, les candidats partenaires doivent en principe être basés dans l'UE. Les candidats situés en dehors de l'UE peuvent toutefois être admis pour autant qu'ils apportent une réelle valeur ajoutée à la candidature.

Assurez-vous d'inclure toutes les entités impliquées dans les activités/réalisations concernées par la candidature. Il est important de reconnaître à chacun sa part d'investissement.

Traitement du candidat partenaire comme candidat principal supplémentaire: veuillez cocher cette **case** s'il convient de traiter le candidat partenaire avec la même importance que le candidat principal en cas de candidature retenue (par ex., mention du nom du candidat sur le trophée et le certificat).

Photo principale: veuillez fournir au moins une photo (ou illustration) la plus représentative possible de votre candidature. La photo principale sera publiée sur le site du prix Natura 2000 avec la synthèse de votre candidature. Elle pourra également servir à d'autres fins de communication. Il est par conséquent très important que les photos reflètent votre candidature de façon précise et attrayante, et qu'elles soient de bonne qualité. Cette photo doit être au format jpg, jpeg ou png, d'une taille maximale de 2 Mo, et d'une résolution minimale de 150x150 pixels.

Photos supplémentaires (max. 5): vous avez la possibilité de fournir cinq photos supplémentaires pour appuyer votre candidature. Ces photos serviront aux juges qui évalueront votre candidature. Elles pourront ensuite éventuellement être utilisées par la Commission européenne à des fins promotionnelles dans le cadre du programme Natura 2000. À cet égard, veuillez à bien choisir vos photos. Nous vous recommandons d'inclure des clichés qui illustrent les valeurs clés de votre site (tels que les espèces et habitats présents) ainsi que les actions entreprises. Pour les projets de communication, les photos peuvent présenter du matériel de communication, notamment si ces informations visuelles ne sont pas disponibles sur les sites Internet que vous avez indiqués.

Vidéos: si vous disposez d'une vidéo sur YouTube ou Vimeo en lien direct avec les activités présentées dans votre candidature, vous pouvez également fournir un lien vers celle-ci. Ces vidéos serviront aux juges qui évalueront votre candidature. Elles pourront ensuite éventuellement être utilisées par la Commission européenne à des fins promotionnelles dans le cadre du programme Natura 2000. Il vous suffit de cliquer sur le **bouton Insérer l'URL** pour ajouter jusqu'à cinq liens vidéo supplémentaires.

En publiant ces photos et vidéos, vous autorisez la Commission européenne de les utiliser dans le cadre des activités de communication de Natura 2000, tant sur supports web qu'imprimés, vous reconnaissez avoir lu et accepté les [règles en matière de droits d'auteur](#) et certifiez avoir obtenu l'autorisation des adultes ou des tuteurs légaux des enfants pouvant apparaître sur les images.

Avez-vous déjà présenté une candidature dans la même catégorie?: veuillez indiquer si vous vous êtes déjà porté candidat dans la même catégorie, soit en tant que candidat principal, soit en tant que candidat partenaire («Oui» ou «Non»). Le cas échéant, veuillez indiquer en quelle année vous avez déposé votre candidature antérieure dans la même



catégorie.

Avez-vous déjà présenté une candidature pour le ou les mêmes sites principaux?:

veuillez indiquer si vous avez déjà soumis une candidature portant sur le ou les mêmes sites principaux, soit en tant que candidat principal, soit en tant que candidat partenaire («Oui» ou «Non»). Le cas échéant, veuillez indiquer en quelle année vous avez déposé votre candidature antérieure pour le ou les mêmes sites principaux.

Avez-vous déjà soumis la même candidature (pour des activités ou réalisations identiques, similaires ou actualisées)?:

si vous avez répondu «Oui» à l'une des questions précédentes, veuillez indiquer si votre candidature est une version améliorée ou actualisée d'une candidature précédente («Oui» ou «Non»).

Commentaire: veuillez décrire brièvement en quoi la candidature de cette année se distingue de votre précédente candidature.

Les candidatures non retenues lors des années précédentes peuvent être soumises une nouvelle fois pourvu que l'ensemble des exigences soient respectées. Néanmoins, les candidatures témoignant d'améliorations ou de progrès supplémentaires par rapport à l'année précédente ont davantage de chances d'aboutir.

Les candidatures retenues ne peuvent être soumises une seconde fois par un candidat. Comprenez les candidatures portant sur des activités ou réalisations identiques relatives à des espèces ou types d'habitats principaux identiques par rapport à celles couvertes par une candidature précédente, quand bien même celles-ci concerneraient une autre catégorie.

Veuillez indiquer le ou les numéros de vos candidatures de l'an dernier: veuillez ajouter le ou les numéros de référence de vos candidatures antérieures.



Étape 2 — Résumé des informations

Synthèse de la candidature (en anglais uniquement): veuillez fournir une synthèse de votre candidature claire et bien écrite, **en anglais**, mettant l'accent sur:

1. les principaux sites Natura 2000, espèces et/ou types d'habitat ciblés;
2. la situation de départ, le ou les principaux problèmes ciblés et les objectifs clés;
3. les principales activités menées (en faisant clairement référence à la catégorie sur laquelle porte la candidature);
4. les principales réalisations.

Posez-vous les questions suivantes — Où? Pourquoi? Quand? Qui? Quoi?

La qualité de cette synthèse est très importante, car, si votre candidature est retenue, elle sera publiée sur le site web du prix Natura 2000 et, le cas échéant, servira également pour le vote du public en vue de l'attribution du prix du citoyen européen si votre candidature figure parmi les finalistes.

Ce prix sera décerné à l'issue d'un vote public sur les candidatures finalistes. Une fois les finalistes de chaque catégorie sélectionnés, le public pourra voter pour la candidature qu'il estime la plus méritante via le site web du prix Natura 2000. Le finaliste ayant obtenu le plus grand nombre de votes se verra attribuer le prix du citoyen européen lors de la cérémonie de remise du prix. Il est de ce fait important que la synthèse reflète votre candidature de façon précise et qu'elle soit rédigée dans un style accessible et concis².

Description des activités (en anglais uniquement): veuillez fournir un aperçu clair des activités sur lesquelles porte votre candidature, **en anglais**. Cette description doit inclure les éléments suivants:

- les types d'actions mises en œuvre, y compris les résultats atteints du point de vue qualitatif et quantitatif. Dans le cas de candidatures conjointes, il convient de décrire les activités menées par chacun des partenaires. Veuillez ne pas énumérer l'ensemble des activités mises en œuvre, mais ne mentionner que les activités pertinentes pour la catégorie de votre choix;
- les espèces ou types d'habitat, le public ou les parties prenantes cibles, selon la catégorie dans laquelle vous présentez votre candidature;
- les activités de suivi;
- la manière dont les activités font le lien avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

Cette description permettra aux membres du jury de mieux comprendre votre candidature. Elle pourra également être utilisée à des fins promotionnelles.

² Il est possible que la Commission modifie le texte afin d'assurer une cohérence au niveau du style.



Lieu de réalisation des activités (en anglais uniquement): veuillez décrire, **en anglais**, le lieu de réalisation des activités par rapport au site Natura 2000 (c'est-à-dire, dans quelle partie du site ont eu lieu les activités).

Durée des activités couvertes par la candidature: veuillez préciser les dates de début et de fin de la période concernée par cette candidature. Les candidatures au prix 2020 ne peuvent porter que sur des activités ou réalisations achevées entre le 21.09.2014 et le 20.09.2019 inclus.



Étape 3 — Site(s) Natura 2000

Nom officiel du site principal Natura 2000 couvert par la candidature:

Code officiel de l'UE (tel qu'il apparaît dans la cartographie du réseau Natura 2000) du site:

Toutes les candidatures doivent faire explicitement référence à au moins un des sites Natura 2000. Veuillez préciser le nom et le code officiel de l'UE (code unique à neuf caractères) du site principal couvert par votre candidature (veuillez consulter la [cartographie Natura 2000](#) où vous trouverez les codes). Si votre candidature concerne plusieurs sites, veuillez mentionner le plus pertinent. Vous pourrez ajouter d'autres sites en dessous.

Type de site: indiquez si le site est:

1. un site d'importance communautaire (SIC) ou une zone spéciale de conservation (ZSC);
2. une zone de protection spéciale (ZPS);
3. les deux.

Ajout de site(s) Natura 2000 supplémentaires (max. 5): si votre candidature concerne plusieurs sites Natura 2000, cliquez sur le [bouton Ajouter un nouveau site](#) pour inclure jusqu'à cinq sites supplémentaires. Sont uniquement concernés les sites sur lesquels des activités concrètes ont été menées. Il n'y a aucun avantage à fournir une liste de sites si ceux-ci n'apportent aucune valeur ajoutée à la candidature. Les informations à fournir sont les mêmes que pour le site principal.

Commentaires: si votre candidature couvre un nombre trop important de sites pour pouvoir être mentionnés ci-dessus, veuillez en faire une description ici.



Étape 4 — Catégorie

Veillez sélectionner la catégorie sur laquelle porte votre candidature: votre candidature peut uniquement s'appliquer à l'une des cinq catégories ci-dessous. Si vous souhaitez soumettre une candidature dans plusieurs catégories, vous devez envoyer une candidature distincte pour chaque catégorie. Les candidatures multiples introduites par un même candidat ne seront recevables que si elles: a) décrivent de façon complète les différentes activités ou réalisations; ET b) ont trait à différents sites. Une même candidature soumise plusieurs fois dans différentes catégories se verra rejetée pour l'ensemble des catégories.

Communication: ce prix récompense les réalisations dans le domaine de la communication qui favorisent une sensibilisation des citoyens au programme Natura 2000 et influencent positivement les attitudes et les comportements à l'égard du réseau.

Les candidatures présentées dans cette catégorie doivent porter sur des sites Natura 2000 spécifiques. Une candidature qui porte sur plusieurs sites, voire l'ensemble du réseau Natura 2000, et vise le grand public ou un groupe d'intérêt dans sa totalité, doit démontrer des effets positifs évidents sur au moins un site Natura 2000.

Avantages socioéconomiques: ce prix récompense la création d'avantages socioéconomiques au bénéfice des parties prenantes locales résultant d'activités en lien avec un site ou un projet Natura 2000. Parmi les exemples de réalisations de ce genre figurent l'introduction du label Natura 2000 en soutien aux producteurs locaux utilisant les ressources naturelles du site en vue d'instaurer un marché de niche ou obtenir de meilleurs prix, les activités touristiques basées sur la nature développées autour d'un site Natura 2000, l'amélioration des revenus de certains groupes de parties prenantes, la création d'emplois ou de débouchés, etc.

La candidature doit clairement établir un lien explicite entre les avantages socio-économiques et un site Natura 2000.

Conservation: ce prix récompense les réalisations ayant amélioré l'état de conservation d'un type d'habitat naturel et/ou d'une espèce en particulier. Les types d'habitats ou les espèces ciblées doivent figurer à l'annexe I ou II de la directive habitats ou à l'annexe I de la directive oiseaux ou faire partie des oiseaux migrateurs communs. Cela signifie que les espèces figurant à l'annexe IV de la directive habitats ne peuvent constituer une cible (les candidatures visant exclusivement ces espèces ne sont donc pas éligibles), l'appellation site Natura 2000 étant sans valeur juridique pour celles-ci.

Les projets ou actions de création ou de renforcement de connexions et de corridors entre les sites du réseau Natura 2000 sont accueillis favorablement, étant donné qu'ils répondent à une préoccupation majeure au niveau de la mise en œuvre de Natura 2000.

Conciliation des intérêts/perceptions: cette catégorie récompense les efforts accomplis dans le domaine du règlement de conflit ayant permis le rassemblement de différentes forces politiques ou socioéconomiques, ou d'exploitants de terres ou de ressources, au bénéfice de Natura 2000. Les candidatures doivent être axées sur l'évolution à partir d'une situation de



clivage vers un compromis honorable doté de mécanismes permettant aux différents acteurs concernés de travailler ensemble.

Mise en réseau et coopération transfrontalière: cette catégorie a pour objet la mise en place de partenariats efficaces entre les parties prenantes impliquées au niveau de la gestion ou de la conservation des sites Natura 2000, destinés à apporter des solutions aux problématiques de Natura 2000 plus constructives qu'elles ne l'auraient été si les partenaires avaient agi à titre individuel.

Cette catégorie s'intéresse à deux types de partenariats:

1. la coopération transfrontalière au service d'une meilleure préservation d'une espèce ou d'un type d'habitat dont la répartition géographique requiert une telle approche. Ce genre de coopération peut s'établir entre pays ou régions autonomes au sein d'un État fédéral (comme c'est le cas en Allemagne, en Belgique, en Autriche et en Espagne). Le transfert de connaissances ou de bonnes pratiques dans le cadre explicite d'une région biogéographique peut également faire partie de cette coopération;
2. la mise en réseau de structures présentant des objectifs thématiques semblables (par ex., les sites Natura 2000 en zones humides, les gestionnaires de sites Natura 2000, des partenaires se consacrant à la même espèce ou au même groupe d'espèces, par exemple les carnivores, les reptiles, etc.) sur le territoire d'un même pays (ou d'une même région dans le cas d'États fédéraux).



Étape 5 — Espèces et types d'habitat couverts

La candidature couvre-t-elle explicitement une espèce en particulier?

La candidature cible-t-elle explicitement un ou plusieurs types d'habitats en particulier?

Les candidatures soumises dans la **catégorie Conservation** doivent explicitement cibler une ou plusieurs espèces ou types d'habitats naturels. Elles doivent donc répondre «Oui» à la question d'un ciblage clair d'une espèce et/ou d'un type d'habitat.

Les candidatures soumises dans **les autres catégories** doivent opter pour la réponse «Oui» seulement si elles se concentrent de manière explicite sur une ou plusieurs espèces et/ou un ou plusieurs types d'habitats en particulier. Il n'y a aucun intérêt à fournir des listes d'espèces ou de types d'habitat ne constituant pas le principal objet de votre candidature.

Si vous répondez «Oui» à l'une de ces questions, vous verrez s'afficher les questions suivantes:

Nom scientifique de l'espèce principale explicitement couverte par la candidature (le cas échéant):

Nom et code officiels de l'UE (tel qu'ils figurent dans la directive habitats) de l'habitat principal expressément couvert par la candidature (le cas échéant):

Si une candidature porte de façon explicite sur un ou plusieurs habitats ou espèces en particulier, ceux-ci doivent correspondre aux habitats ou espèces pour lesquels le site est désigné:

- les **espèces** doivent figurer dans la directive habitats (annexe II) ou dans la directive oiseaux (annexe I ou oiseaux migrateurs communs n'étant pas cités à l'annexe I). Veuillez indiquer le nom scientifique (et non pas vernaculaire) tel qu'il figure dans l'annexe de la directive correspondante pour l'espèce principale couverte par la candidature. Si cette dernière porte sur plusieurs espèces, veuillez indiquer l'espèce principale ou l'une des espèces principales, puis ajouter les autres à l'aide du lien ci-dessous;
- les **types d'habitats** doivent figurer dans la directive habitats (annexe I). Veuillez renseigner le nom officiel ainsi que le code officiel de l'UE de l'habitat principal couvert par la candidature. Si plusieurs sites sont concernés, veuillez indiquer le type d'habitat principal ou l'un des principaux types d'habitats, puis ajouter les autres à l'aide du lien ci-dessous.

L'espèce ou l'habitat figure-t-il dans le formulaire standard des données (FSD) du site?

Le cas échéant, veuillez indiquer le site: pour chaque espèce ou type habitat mentionné plus haut, vous devez vérifier dans la cartographie Natura 2000 s'il se trouve dans les tableaux 3.1 ou 3.2 du FSD du site et, le cas échéant, le mentionner:



- le cas échéant, veuillez indiquer de quel site il s'agit (nom et code);
- dans le cas contraire, veuillez ajouter un commentaire expliquant la raison. Si le FSD ne mentionne pas l'espèce ou le type d'habitat cité, la candidature ne sera recevable que si vous disposez d'une lettre de soutien des autorités compétentes confirmant la modification effective ou en cours du FSD. Veuillez joindre cette lettre à cet endroit.

Commentaires: si l'espèce ou le type d'habitat n'est pas recensé dans le FSD, veuillez en expliquer les raisons à cet endroit.

Ajoutez les noms et codes des espèces ou habitats supplémentaires (le cas échéant): si votre candidature porte sur plusieurs espèces ou types d'habitats, cliquez sur les boutons **Ajouter une nouvelle espèce/Ajouter de nouveaux habitats** pour inclure jusqu'à cinq espèces et/ou types d'habitats supplémentaires. Une fois encore, cette liste doit **uniquement** comporter des espèces ou types d'habitats expressément ciblés par votre candidature. Il n'est pas dans votre intérêt de fournir des listes d'espèces ou de types d'habitat supplémentaires si celles-ci n'apportent aucune valeur ajoutée à votre candidature. Les informations à fournir sont les mêmes que pour l'espèce ou type d'habitat principal.



Étape 6 — Critères d'évaluation

L'évaluation reposera sur cinq aspects clés de votre candidature: l'efficacité, l'originalité, la durabilité, la rentabilité et le potentiel de reproduction. Chaque critère est pondéré différemment (détaillé plus bas à la suite de chaque critère).

Vous disposez d'un formulaire par critère, chacun limité à 4 000 caractères. Vous trouverez ci-dessous quelques suggestions sur le type d'informations attendu pour chaque critère. Les candidatures présentant des informations pertinentes tant sur le plan qualitatif que quantitatif ont davantage de chances de réaliser un meilleur score. Vous pouvez éventuellement y joindre des liens contextuels ou renvoyant vers d'autres renseignements utiles. L'évaluation sera néanmoins principalement basée sur les informations présentées dans le formulaire de candidature lui-même.

Catégorie Communication:

Quelle est l'efficacité de vos activités de communication? (Pondération = 40 %):

Ce critère évalue la capacité des activités entreprises à amener un changement de connaissance et/ou d'attitude ou de comportement dans le chef du ou des publics cibles, qui soit réel, mesurable et mesuré. Cette évolution doit porter soit sur des connaissances/attitudes à l'égard de sites Natura 2000, d'habitats ou d'espèces spécifiques, soit sur un comportement qui touche directement à la mise en œuvre de Natura 2000.

Le prix privilégie la diffusion auprès de la société civile dans le but de sensibiliser et de générer des attitudes positives à l'égard du réseau Natura 2000. Les candidatures qui ciblent le grand public ont davantage de chances d'obtenir de meilleurs résultats, mais peuvent également viser des groupes de parties prenantes spécifiques. Une campagne de communication multi-niveau visant à la fois le grand public et différents groupes cibles présentera un avantage.

- Décrivez la situation de départ antérieure aux actions menées, indiquez la ou les raisons pour lesquelles vous avez initié la campagne ou les activités ainsi que vos objectifs (le résultat que vous vouliez atteindre).
- Décrivez le(s) public(s) ciblé(s) par vos activités de communication. Votre public cible est-il large ou très spécifique?
- Décrivez les différentes réalisations en détail: la situation actuelle et les évolutions concrètes au niveau des attitudes ou comportements parmi le(s) public(s) cible(s). Quantifiez les résultats en termes de portée (nombre de personnes atteintes de chaque groupe cible, nombre d'événements créés, nombre de communications produites, etc.). Par ailleurs, quantifiez, si possible, les changements dans les connaissances/attitudes; cela implique des enquêtes avant et après projet. Si vous ne disposez pas de données quantitatives sur l'évolution des connaissances/attitudes, vous devez au moins fournir des données qualitatives.
- Expliquez comment vous avez mesuré l'impact sur le(s) public(s) cible(s).



L'expérience des années précédentes a montré que les candidatures retenues décrivent clairement les changements concrets intervenus dans les connaissances et/ou les attitudes/comportements dans les candidatures de communication, et fournissent des données quantitatives.

Quel est le degré d'originalité de vos activités de communication? (Pondération = 5 %):

L'originalité peut se retrouver à plusieurs niveaux:

- technique (par ex., mise au point d'un message, d'un outil ou d'une méthode de communication novateurs);
- contextuel (par ex., application d'une méthode ou d'un outil existant à un nouveau public cible ou selon un procédé différent);
- géographique (par ex., utilisation d'un outil existant pour la première fois dans une zone géographique spécifique: au niveau de l'UE/des États membres/régional, etc.).

- Estimez-vous que vos activités de communication sont originales/innovantes?
- Si oui, expliquez pourquoi et à quel niveau (technique/méthodologique, contextuel, géographique, etc.). Le cas échéant, n'hésitez pas à fournir des liens vers des documents appuyant vos arguments.

Dans quelle mesure vos activités de communication et vos résultats sont-ils durables? (Pondération = 20 %):

Ce critère porte sur la durabilité des résultats et des actions. Toute preuve d'un changement d'attitude ou de comportement durable résultant de ces activités de communication constituerait un avantage certain.

- Décrivez les efforts entrepris afin de garantir la pérennité de vos activités de communication au-delà du terme de votre campagne.
- Précisez si des activités de communication de suivi (permettant d'entretenir le message et de le renouveler régulièrement) sont assurées ou envisagées et décrivez-les.
- Définissez les évolutions durables en termes d'attitude et de comportement observées et (le cas échéant) mesurées.
- Expliquez quels sont les besoins de financement futurs et comment ils seront couverts.

Décrivez et expliquez les résultats coûts-avantages de vos activités de communication.



(Pondération = 15 %):

Ce critère s'applique à deux niveaux:

1. comparer les coûts par rapport au nombre de personnes/à la taille du public atteint;
2. mettre les coûts et l'efficacité en perspective: quelle est l'ampleur du changement d'attitudes? Quelle est l'ampleur des effets sur le sujet cible?

- Quel coût représentent vos activités de communication (en EUR)?
- Quel est le nombre de personnes touchées?
- Quelle a été l'efficacité de vos activités de communication (degré de changement/impact) par rapport aux dépenses?
- Le projet a-t-il pu utiliser efficacement les ressources humaines, financières et matérielles? (par exemple, économies d'échelle, utilisation de matériel existant, utilisation répétée de nouveau matériel, etc.)?

Veuillez fournir des données quantitatives pour ce critère.

Dans quelle mesure vos activités de communication peuvent-elles être reproduites? Quelles mesures ont été prises pour les reproduire? (Pondération = 20 %):

Ce critère tient compte du potentiel de reproduction des actions ou réalisations, d'une part, et des initiatives éventuellement entreprises pour diffuser les résultats et/ou les reproduire, d'autre part.

- Selon vous, quels aspects de vos activités peuvent être reproduits ailleurs?
- Identifier les obstacles (réels ou potentiels) culturels ou financiers à la «transposition» de votre méthode de communication à d'autres circonstances.
- Avez-vous déjà entrepris des démarches concrètes pour diffuser les résultats et soutenir la reproduction d'éléments précis liés à vos activités (par ex., auprès d'autres sites Natura 2000, d'organisations partenaires, etc.)? Le cas échéant, veuillez décrire ces démarches.

Catégorie Avantages socioéconomiques:

Quelle est l'efficacité de vos activités en termes d'avantages socioéconomiques? (Pondération = 40 %):

Ce critère détermine la capacité de vos activités à générer des avantages socioéconomiques dans le contexte du réseau Natura 2000 (création d'emplois, augmentation des revenus, intégration des groupes défavorisés, création d'un nouveau label, etc.) en faveur de parties prenantes spécifiques. L'avantage socioéconomique doit découler explicitement de Natura 2000, même si seul un label est concerné. Le public et les parties prenantes impliquées doivent savoir que ces avantages sont liés à Natura 2000.



- Décrivez la situation de départ en précisant le contexte socioéconomique des différents groupes de parties prenantes ciblés antérieur à vos activités et expliquez ce qui justifiait cet ensemble d'actions en particulier.
- Identifiez les parties prenantes visées par vos activités.
- Décrivez la situation actuelle du point de vue qualitatif et quantitatif, en soulignant les évolutions au niveau du contexte socioéconomique des parties prenantes visées (les résultats atteints), ou en matière d'utilisation des ressources, par exemple, le nombre d'emplois créés, le montant de l'augmentation des revenus, le nombre et le type de nouvelles activités économiques créées, etc.
- Expliquez clairement comment les avantages sont liés au(x) site(s) Natura 2000 ciblé(s).

Décrivez le procédé utilisé pour mesurer l'impact de vos actions et les résultats finaux découlant de celles-ci. L'expérience des années précédentes a montré que la description des liens explicites et directs entre les activités faisant la promotion des avantages socio-économiques et le ou les sites Natura 2000 concernés est l'un des points les plus importants à souligner dans les candidatures appartenant à cette catégorie.

Quel est le degré d'originalité de vos activités socioéconomiques? (Pondération = 5 %):

L'originalité peut se retrouver à plusieurs niveaux:

1. technique (par ex., la mise au point d'un nouvel outil ou d'une nouvelle méthode);
2. contextuel (par ex., l'application d'une méthode ou un outil existant à un groupe de parties prenantes nouveau ou différent);
3. géographique (par ex., l'utilisation pour la première fois d'une méthode ou d'un outil existant dans une zone géographique spécifique: au niveau de l'UE/des États membres/régional, etc.).

- Décrivez en quoi (le cas échéant) vos actions sont originales/innovantes.
- Identifiez et décrivez avec précision à quel niveau vos activités sont originales (technique/méthodologique, contextuel, géographique, etc.).

Dans quelle mesure vos activités socioéconomiques et vos résultats sont-ils durables? (Pondération = 20 %):

Ce critère porte sur la durabilité des résultats et des actions. Il a trait au caractère permanent ainsi qu'aux perspectives futures des nouvelles activités socioéconomiques initiées/soutenues à travers les vôtres. Les programmes ou activités qui génèrent un profit et qui sont, dès lors, autosuffisantes sont susceptibles d'être mieux notés que les programmes ou activités qui dépendent de subventions. Les bénéfiques commerciaux (emplois, ventes de produits, activités touristiques accrues, etc.) doivent avoir montré une tendance positive sur plusieurs années pour que celle-ci soit confirmée sur la base de données fiables.



- Laquelle ou lesquelles de vos activités se poursuivra-t-elle/se poursuivront-elles au-delà du projet ou de l'action, et sous quelle forme?
- Quelles sont les mesures ou conditions prévues pour garantir la pérennité des avantages après l'achèvement du projet ou de l'action?
- Veuillez fournir des données montrant la tendance des bénéfices commerciaux (emplois, ventes de produits, activités touristiques accrues, etc.) pendant la durée de votre initiative.
- Précisez si les activités sont aujourd'hui autofinancées ou autosuffisantes et, le cas échéant, expliquez de quelle manière. Dans le cas contraire, veuillez décrire quels sont les besoins de financement futurs et comment ils seront couverts.

Décrivez et expliquez les résultats coûts-avantages de vos activités socioéconomiques. (Pondération = 15 %):

Ce critère s'applique à deux niveaux:

- a) comparer les coûts par rapport au nombre de personnes/parties prenantes touchées;
 - b) mettre les coûts et l'efficacité en perspective: quelle est l'ampleur du changement? Quelle est l'ampleur de l'impact? Le coût lié aux actions peut par exemple être évalué en fonction des revenus générés (à travers de nouvelles activités touristiques, marques ou labels pour les produits locaux, etc.).
- Quel coût représentent vos activités socioéconomiques (en EUR)?
 - Combien et quels types de parties prenantes avez-vous atteintes?
 - Quelle a été l'efficacité de vos activités (ampleur du changement/des effets socioéconomiques) par rapport aux dépenses?
 - Le projet a-t-il pu utiliser efficacement les ressources humaines, financières et matérielles? (par exemple, économies d'échelle, utilisation de matériel existant, utilisation répétée de nouveau matériel, etc.)?

Veuillez fournir des données quantitatives pour ce critère.

Dans quelle mesure vos activités socioéconomiques peuvent-elles être reproduites? Quelles mesures ont été prises pour les reproduire? (Pondération = 20 %):

Ce critère concerne le potentiel de reproduction d'une action ou d'une méthode: toute valeur ajoutée qui n'a pas encore été envisagée ou exploitée à grande échelle, ou un modèle commercial particulièrement performant pouvant être diffusé auprès d'autres professionnels susceptibles de le mettre à profit. Outre le potentiel de reproduction, il est intéressant de savoir si des initiatives spécifiques ont été entreprises pour diffuser les résultats et/ou les reproduire.



- Selon vous, quels aspects clés de vos activités peuvent être reproduits ailleurs?
- Identifier les obstacles (réels ou potentiels) culturels ou financiers à la «transposition» de votre méthode ou programme socioéconomique à d'autres circonstances.
- Avez-vous déjà entrepris des démarches concrètes pour diffuser les résultats et soutenir la reproduction d'éléments précis liés à vos activités (par ex., auprès d'autres sites Natura 2000, d'organisations partenaires, etc.)? Le cas échéant, veuillez décrire ces démarches.

Catégorie Conservation:

Quelle est l'efficacité de vos activités de conservation? (Pondération = 40 %):

Ce critère évalue la capacité de vos activités à engendrer des résultats positifs, à la fois concrets et mesurables, au niveau de l'état de conservation de certains types d'habitat et/ou d'espèces ciblées. Cette évaluation implique également d'examiner l'ampleur du changement positif. Les actions destinées à améliorer la gestion de la zone et à promouvoir une gestion plus intégrée du territoire peuvent être prises en compte dans cette catégorie.

- Décrivez la situation de départ antérieure aux actions menées, ainsi que les principales problématiques abordées (menaces pesant sur les habitats et/ou espèces ciblées).
- Décrivez la situation actuelle à la fois du point de vue qualitatif et quantitatif, en soulignant les évolutions au niveau de l'état de conservation, de la superficie, de la population de chaque espèce ou du type d'habitat concernés.
- Parmi les problèmes initiaux ayant des effets négatifs sur l'état de conservation, combien ont été résolus et avec quel succès?
- De quelle manière vos actions ont-elles contribué à cette évolution (résultats)?
- Détaillez les mécanismes de suivi mis en place, à savoir la collecte de données, l'élaboration de rapports et les analyses.
- Comment avez-vous mesuré l'efficacité de vos actions? Votre travail ou vos résultats ont-ils été évalués par un organisme indépendant?

L'expérience de ces dernières années a montré que la discussion sur les modifications de l'état de la conservation et la quantification des résultats en termes de surfaces d'habitats ciblés et de populations d'espèces ciblées sont des éléments essentiels du succès des candidatures dans la catégorie conservation.

Quel est le degré d'originalité de vos activités de conservation? (Pondération = 5 %):

L'originalité peut se retrouver à plusieurs niveaux:

- a) technique/méthodologique (par ex., la mise au point d'un nouvel outil ou d'une nouvelle méthode de conservation);
- b) contextuel (par ex., l'application d'une méthode ou d'un outil existant à une autre



- c) espèce ou à un type d'habitat différent); géographique (par ex., l'utilisation pour la première fois d'un outil existant dans une zone géographique spécifique: au niveau de l'UE/des États membres/régional, etc.).

- Estimez-vous que vos activités de conservation sont originales?
- Le cas échéant, expliquez précisément en quoi et à quel niveau vos activités sont originales (technique/méthodologique, contextuel, géographique, etc.). Apportez des liens qui soutiennent les matériaux existants, le cas échéant.

Dans quelle mesure vos activités de conservation et vos résultats sont-ils durables? (Pondération = 20 %):

Ce critère fait référence:

- a) à la durabilité des actions et leurs effets dans le temps (par exemple, une hausse du niveau des eaux est techniquement plus durable que le débroussaillage);
 - b) aux mesures prises pour assurer une gestion ou des actions récurrentes, là où elles sont nécessaires.
- Abordez le niveau de durabilité des actions mises en œuvre et de leurs impacts.
 - Décrivez les efforts entrepris pour garantir la pérennité de vos activités de conservation au-delà du terme de votre campagne (par exemple, accords avec des partenaires/parties prenantes, solutions techniques, etc.).
 - Quelle sera l'évolution future du travail et des investissements engagés? Le niveau de réussite que vous avez atteint dépend-il d'autres interventions à venir? Dans l'affirmative, qui en sera responsable et comment seront-elles financées?

Décrivez et expliquez les résultats coûts-avantages de vos activités de conservation. (Pondération = 15 %):

Le premier niveau de l'analyse de rentabilité consisterait à comparer le coût des actions par rapport à la superficie des habitats ou à la taille de la population des espèces couvertes. Le second niveau amènerait à mettre le coût et l'efficacité en perspective: quelle est l'ampleur du changement au niveau de l'état de conservation des habitats ou espèces ciblées? Quelle est l'ampleur de l'impact?

- Quel coût représentent vos activités de conservation (en EUR)?
- Quelle superficie d'habitat et/ou quelle taille de population ont été atteintes?
- Quelle est l'efficacité de vos activités de conservation (degré de changement/impact, évolutions au niveau de l'état de conservation) par rapport aux dépenses?

Veuillez fournir des données quantitatives pour ce critère.

Dans quelle mesure vos activités de conservation peuvent-elles être reproduites?



Quelles mesures ont été prises pour les reproduire? (Pondération = 20 %):

Ce critère prend en compte le potentiel de reproduction des différentes actions: quel est le degré de fréquence du problème résolu par cette méthode? Dans quelle mesure cette méthode est-elle facilement transposable? Outre le potentiel de reproduction, il est intéressant de savoir si des initiatives spécifiques ont été entreprises pour diffuser les résultats et les reproduire.

- Votre activité peut-elle être reproduite? Décrivez pourquoi et comment.
- Existe-t-il des obstacles (avérés ou potentiels) culturels, techniques ou financiers à l'exportation de votre outil ou méthode de conservation? Le cas échéant, comment les contourner?
- Avez-vous déjà pris des mesures concrètes pour diffuser les résultats et soutenir la reproduction d'éléments spécifiques de vos activités? Par exemple, est-il disponible dans un format utilisable par d'autres professionnels, tel qu'un manuel, une boîte à outils, des lignes directrices, etc. L'avez-vous présenté lors d'une conférence ou dans le cadre d'un atelier thématique, etc.?

Catégorie Conciliation des intérêts/perceptions:

Quelle est l'efficacité de vos activités en matière de conciliation des intérêts et/ou des perceptions des différentes parties prenantes? (Pondération = 40 %):

Ce critère détermine la capacité de vos activités à résoudre une situation de conflit entre des parties prenantes clés ayant des intérêts divergents en rapport direct ou indirect avec un site Natura 2000, une espèce ou un type d'habitat. Ce critère concerne également la participation à la conservation active des sites Natura 2000 de parties prenantes «non traditionnelles», ayant pu avoir au départ des intérêts opposés (propriétaires terriens, chasseurs, éleveurs, utilisateurs des ressources, etc.).

- Décrivez la situation de départ et ses liens avec la protection ou la gestion d'un ou de plusieurs sites Natura 2000. Décrivez les intérêts des parties prenantes opposées impliquées au niveau du ou des sites au début du processus. Quelle a été l'attitude propre à chacun des groupes ou communautés de parties prenantes concernés vis-à-vis du réseau Natura 2000 préalablement à vos actions?
- Décrivez, du point de vue qualitatif et quantitatif, l'efficacité de vos activités en termes de conciliation des intérêts et/ou des perceptions, et décrivez les changements enregistrés dans les intérêts et/ou les perceptions. Expliquez également si, et en particulier comment, les parties prenantes ont bénéficié des activités de rapprochement
- Dans quelle mesure cette évolution a-t-elle été profitable au site Natura 2000, à l'espèce ou aux types d'habitats ciblés?
- Quelle est actuellement l'attitude des groupes cibles à l'égard du réseau Natura 2000? Comment cette attitude a-t-elle été mesurée?



Quel est le degré d'originalité/d'innovation de vos activités en matière de conciliation des intérêts et/ou des perceptions? (Pondération = 5 %):

L'originalité peut être évaluée à plusieurs niveaux:

1. technique (par ex., la mise au point d'un nouvel outil ou d'une nouvelle méthode en matière de règlement de conflit);
2. contextuel (par ex., l'application d'une méthode ou d'un outil existant à un nouveau groupe de parties prenantes ou selon un procédé différent);
3. géographique (par ex., l'utilisation pour la première fois d'un outil existant dans une zone géographique spécifique: au niveau de l'UE/des États membres/régional, etc.).

- Décrivez en quoi (le cas échéant) vos actions ou méthodes de règlement de conflit sont originales.
- Identifiez et décrivez avec précision à quel niveau vos actions ou méthodes sont originales (technique/méthodologique, contextuel, géographique, etc.).

Dans quelle mesure vos activités en matière de réconciliation des intérêts et/ou des perceptions et vos résultats sont-ils durables? (Pondération = 20 %):

Ce critère fait référence:

- a) à la durabilité des actions et leurs effets dans le temps; et les mesures prises pour assurer une gestion ou des actions récurrentes, là où elles sont nécessaires.
 - b)
- Expliquez comment le nouveau consensus a été organisé et abordez les mécanismes mis en place pour garantir une réconciliation durable, par exemple des accords entre parties prenantes, la création de nouveaux processus, la création de nouvelles structures comme des comités mixtes, etc.? – les déclarations signées, les accords écrits, etc., peuvent être fournis sous forme de liens Internet.
 - Abordez le degré d'engagement des partenaires.
 - Comment voyez-vous l'évolution future des attitudes?

Décrivez et expliquez les résultats coûts-avantages de vos activités en matière de réconciliation des intérêts et/ou des perceptions. (Pondération = 15 %):

Ce critère détermine les coûts des activités entreprises au regard des avantages concrets et mesurables (les résultats) découlant des activités de résolution des conflits. Le premier niveau de l'analyse de rentabilité consisterait à comparer le coût des actions par rapport au nombre, au type ou à la taille en population des parties prenantes concernées. Le second niveau impliquerait de mettre le coût et l'efficacité des actions en perspective: dans quelle mesure l'issue du règlement de conflit est-elle significative? Quels sont les effets positifs sur



le ou les sites Natura 2000, les habitats ou les espèces (ou sur les attitudes à leur égard)?

- Quel coût représentent vos activités de règlement de conflit (en EUR)?
- Quelle est la portée en termes de nombre de parties prenantes précédemment en opposition?
- Quelle est l'efficacité de vos activités en matière de règlement de conflit (l'ampleur du changement/des effets, le degré d'évolution au niveau des attitudes et l'impact sur le ou les sites Natura 2000, les espèces ou les types d'habitats)?

Veuillez fournir des données quantitatives pour ce critère.

Dans quelle mesure vos activités en matière de conciliation des intérêts et/ou perceptions peuvent-elles être reproduites? Quelles mesures ont été prises pour les reproduire? (Pondération = 20 %):

Ce critère a trait au potentiel de reproduction: il évalue l'étendue du conflit pris en charge et de l'ampleur de ses répercussions sur les sites Natura 2000 à d'autres endroits. Il prend également en compte les mesures prises par le candidat pour communiquer et promouvoir son action/sa méthode auprès d'autres organisations/organes/,etc. pertinents, confrontés à la même problématique.

- Quelles parts de vos efforts peuvent être diffusées aux partenaires et reproduites dans d'autres contextes/sites?
- Existe-t-il des obstacles (avérés ou potentiels) culturels, financiers ou techniques à l'exportation de vos activités?
- Décrivez les efforts entrepris en vue de reproduire votre travail, c'est-à-dire, en le proposant sous un format utilisable par d'autres professionnels, tel qu'un manuel, une boîte à outils, des lignes directrices, une présentation en conférence, etc.

Mise en réseau et coopération transfrontalière:

Quelle est l'efficacité de vos activités en matière de mise en réseau et de coopération transfrontalière? (Pondération = 40 %):

Ce critère évalue dans quelle mesure vos actions sont parvenues à atteindre les objectifs définis. Une attention particulière est accordée au rôle stratégique joué par les activités de coopération transfrontalière/mise en réseau ainsi qu'à la valeur ajoutée qu'elles apportent en comparaison avec les approches indépendantes (en d'autres termes, en l'absence de coopération transfrontalière ou de mise en réseau).

- Décrivez la situation de départ et les menaces/problèmes spécifiques abordés en indiquant l'état d'origine de conservation des espèces ou habitats sur le(s) site(s) ou la question liée au réseau Natura 2000 faisant l'objet de la coopération transfrontalière ou d'actions de mise en réseau, de même que la relation initiale entre les partenaires.
- Présentez les partenaires impliqués ainsi que la manière dont la coopération a été



établie et ce qui la justifiait.

- Précisez si un travail de terrain commun impliquant des activités concrètes a eu lieu. Le cas échéant, veuillez décrire ce travail commun.
- Expliquez si l'objectif portait sur l'échange d'informations. Si oui, précisez quelles informations et comment elles ont été utilisées en pratique par les partenaires.
- Décrivez la situation actuelle en identifiant clairement les changements au niveau des relations entre les partenaires (les résultats) et l'impact de ceux-ci sur le site Natura 2000, les espèces ou les types d'habitats ciblés. Dans la mesure du possible, donnez une description quantitative des résultats. Par exemple, si le projet est axé sur la conservation, abordez les modifications de l'état de conservation des espèces/types d'habitats ciblés et de leur population/surface. Si le projet est axé sur le renforcement des capacités, abordez l'évolution des connaissances/du savoir-faire des partenaires, les modifications de la collaboration entre les organismes professionnels, etc.
- Décrivez les mécanismes de suivi et d'évaluation des résultats obtenus.
- Quelle est la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière ou de la mise en réseau, lorsqu'on les compare à des actions indépendantes similaires (autrement dit, si les partenaires avaient poursuivi leurs activités de façon autonome, plutôt que d'établir un partenariat et de les réaliser conjointement)?

Quel est le degré d'originalité de vos activités en matière de mise en réseau et de coopération transfrontalière? (Pondération = 5 %):

L'originalité peut se retrouver à plusieurs niveaux:

1. technique (par ex. la mise au point d'une méthode de coopération transfrontalière ou de mise en réseau);
 2. contextuel (par ex., l'utilisation pour la première fois d'une méthode ou d'un outil existant entre un type particulier d'opérateurs);
 3. géographique (par ex., l'utilisation pour la première fois d'un outil existant dans une zone géographique spécifique: au niveau de l'UE/des États membres/régional, etc.).
- Quel est le degré d'originalité de vos activités en matière de mise en réseau et de coopération transfrontalière?
 - Expliquez à quel niveau se retrouve cette originalité (technique/méthodologique, contextuel, géographique, etc.).
 - Indiquez si vous avez connaissance d'activités semblables dans le domaine de la coopération transfrontalière ou de la mise en réseau.

Dans quelle mesure vos activités en matière de mise en réseau et de coopération transfrontalière et vos résultats sont-ils durables? (Pondération = 20 %):

Ce critère concerne la durabilité des résultats (par ex., la mesure dans laquelle les résultats du partenariat sont permanents), d'une part, et la durabilité des actions (par ex. quelles actions devront se poursuivre afin d'assurer la pérennité des résultats obtenus), d'autre part.



- Décrivez les efforts entrepris afin d'assurer la pérennité de vos activités de coopération transfrontalière ou de mise en réseau.
- S'il y avait des activités concrètes dans ce domaine, comment seront-elles prolongées et pour combien de temps?
- Décrivez plus spécifiquement les structures (par exemple, des commissions paritaires) ou procédures (par exemple, des accords de collaboration) mises en place pour maintenir le système de collaboration et gérer toute différence interne à l'avenir.
- Quels sont les besoins de financement futurs et comment seront-ils couverts?

Décrivez et expliquez les résultats coûts-avantages de vos activités de mise en réseau et de coopération transfrontalière. (Pondération = 15 %):

Le premier niveau de l'analyse de rentabilité consisterait à comparer le coût des actions par rapport au nombre, au type ou à la taille en population des parties prenantes impliquées. Si la collaboration se concentre sur des types d'habitats ou des espèces spécifiques, la superficie des types d'habitats ou la taille en population des espèces directement touchées peuvent alors être vérifiées au regard des charges encourues. Si la collaboration est axée sur le renforcement des capacités, le degré de changement du savoir-faire et l'amélioration des performances peuvent être comparés aux coûts associés.

Le second niveau impliquerait de mettre le coût et l'efficacité en perspective: à quel point les résultats de la coopération transfrontalière ou de mise en réseau sont-ils significatifs? Quelle est l'ampleur des effets positifs sur la gestion du ou des sites Natura 2000 et/ou de l'état de conservation des habitats ou des espèces?

- Quel coût représentent vos activités de coopération transfrontalière ou de mise en réseau (en EUR)?
- Quelle est la portée en termes de parties prenantes impliquées ou de sites Natura 2000/d'habitats types/d'espèces couverts?
- Quelle est l'efficacité de vos activités de coopération transfrontalière ou de mise en réseau (degré de changement/impact) par rapport au coût de vos actions?
- Le projet a-t-il pu utiliser efficacement les ressources humaines, financières et matérielles? (par exemple, économies d'échelle, utilisation de matériel existant, utilisation répétée de nouveau matériel, etc.)?

Veuillez fournir des données quantitatives pour ce critère.

Dans quelle mesure vos activités en matière de mise en réseau et de coopération transfrontalière peuvent-elles être reproduites? Quelles mesures ont été prises pour les reproduire? (Pondération = 20 %):

Ce critère concerne le potentiel de reproduction d'une action ou d'une méthode (par ex., la coopération transfrontalière ou la mise en réseau s'attaque-t-elle à un problème très répandu sur les autres sites Natura 2000?). Outre le potentiel de reproduction, il est intéressant de



savoir si des initiatives spécifiques ont été entreprises pour diffuser les résultats et les reproduire.

- Concernant la coopération transfrontalière: quelles autres régions limitrophes pourraient tirer des enseignements de cette action ou méthode ou la reproduire?
- Concernant les réseaux: selon vous, dans quelle mesure est-il envisageable d'élargir le réseau (ou éventuellement de le reproduire au profit de groupes similaires)? Est-il prévu d'élargir le partenariat à de nouveaux membres ou zones?
- Existe-t-il des obstacles potentiels techniques, financiers et/ou administratifs à l'exportation de la coopération transfrontalière ou du projet de mise en réseau?
- Avez-vous tenté d'élargir ou d'approfondir la coopération transfrontalière ou mise en réseau? Si tel est le cas, décrivez comment et évoquez ce qui en est ressorti.
- Décrivez les actions concrètes entreprises pour diffuser les résultats et faciliter leur reproduction.